

Marc LÉAUTIER
171, chemin de Béchard
05000 CHATEAUVIEUX

Le 17 juin 2025

06 84 64 49 28
leautier.nutopia@laposte.net

Révision allégée n°1 du PLU de Tallard
Enquête publique
à l'attention de Monsieur Daniel REICHERT
Commissaire-enquêteur
Mairie de Tallard
1, place du Général de Gaulle
05130 TALLARD

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Je me permets de vous faire part de mes remarques dans le cadre de l'enquête publique concernant la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tallard, et plus précisément pour le point 1 « extension de la zone urbaine Ud équipement ... avec pour conséquence la réduction de la zone naturelle Nd... L'objectif est de permettre de nouvelles constructions pour répondre aux besoins de développement des entreprises aéronautiques implantées à l'aérodrome. »

Ma famille réside depuis 30 ans sur la commune de Châteauevieux dans une maison en notre propriété depuis le début des années 1960. Nous avons pu constater, et subir, le développement de l'activité aérienne autour de l'aérodrome de Tallard et des diverses nuisances qu'elle génère :

- Bruit de fond quasi permanent les jours de beau temps, dû à l'activité générale et plus spécialement aux appareils de largage des parachutistes.
- Survol pluriquotidien par divers types d'aéronefs, et de plus en plus souvent des hélicoptères qui peuvent passer à la verticale, à une altitude tellement basse qu'il serait possible d'en reconnaître les occupants. Le vacarme en est tel que toute conversation est impossible.
- Il en est de même avec des avions effectuant des tours de piste ainsi que des autogires au bruit de pales spécialement violent et désagréable qui ne prennent aucun égard, malgré nos demandes renouvelées et toujours courtoises, aux résidents qu'ils survolent.
- Une question se pose aussi au niveau du risque sanitaire des populations humaines et animales, voire végétales, concernées par les gaz d'échappement émis par ces moteurs semble-t-il peu économes.

Les nuisances générées par l'activité aéronautique sont ressenties, et avec différentes causes, bien au-delà du bassin Tallardien. En effet, certaines communes sont impactées par d'autres désagréments : remorquage de planeurs, décollage et atterrissage des avions de largage des parachutistes ainsi que ceux de tourisme, activité de plus en plus impactante des hélicoptères pour des vols d'essai, jusqu'aux pilotes de planeurs se débarrassant de bouteilles d'urine au hasard des besoins...

Les populations des communes impactées ont le sentiment de ne pas être entendues. Pour ma part j'ai pu échanger avec certains interlocuteurs en charge de l'activité sur l'aérodrome de Tallard, ils m'ont dit comprendre et vouloir la concertation, que je serai invité lors d'une assemblée de l'association AGATHA des utilisateurs, j'attends toujours.

Les citoyens s'en sont retourné vers leurs élus. Deux réunions publiques ont été organisées et animées par les maires de Claret et Curbans avec un auditoire conséquent, dont certains représentants d'autres municipalités concernées. Les gens ont eu le sentiment de pouvoir enfin s'exprimer... pas de suite tangible.

Je tiens aussi à revenir au risque sanitaire ci-avant évoqué. Par courriel du 24 mars 2025 Monsieur François-Xavier CHARDON, représentant de l'aéroclub de Val de Durance à la Commission Consultative de l'Environnement, a fait part à monsieur le Préfet des Hautes-Alpes de sa démission en tant que membre de cette instance. Comme raison de ce retrait apparaît entre autres celle-ci :

« Je regrette ainsi qu'au cours de cette réunion, nous n'ayons pu faire avancer le « verdissement » de notre activité aérienne, en posant le problème du carburant « plombé » totalement archaïque, dénommé 100LL ou Avgas, toujours délivré sur la plateforme. La vente de ce carburant au plomb, plomb bien présent dans les gaz d'échappement des avions concernés, se poursuivra-t-elle jusqu'à ce qu'un problème sanitaire se pose ? Certes nos aéroclubs n'utilisent plus ce carburant très polluant, mais peut-on admettre que les habitants « sous le tour de piste » soient arrosés par des vapeurs de plomb ? C'est un danger bien réel ! »

Venant d'un membre actif de l'aérodrome, cette information ne peut rester sans réponse.

Pour en terminer et pour les raisons non exhaustives exposées, je vous fais part de mon opposition à cette modification du PLU de Tallard ouvrant la possibilité d'augmenter encore une activité aérienne qui, à force d'expansion, devient néfaste et dangereuse.

Il n'est pas dans l'esprit de ces remarques de nier le bassin d'emploi ni l'économie générée par les entreprises existantes en rapport avec l'aérodrome. Mais la volonté de « toujours plus » dans un secteur géographique contraint, connu pour sa qualité de vie, va certainement devenir contre-productive en donnant une image tout à fait contraire à celle que viennent chercher les clients de la première activité du département : le tourisme.

De plus les résidents impactés par les nuisances, face au mépris des « volants » ressentis, s'interrogent sur leur futur : certains partent ou cherchent à partir vers des lieux plus cléments, prennent conscience que leurs biens se déprécient sans aucune compensation ni considération de la part des décideurs. Que leur est-il proposé en dédommagement du dérangement subi ? Qu'un élu d'une commune directement impactée déclare dans le Dauphiné Libéré du 22 août 2022 «...on en fait tout un pataqués. Les plaintes sont minoritaires, concernent deux ou trois personnes. Et si, bien sûr, nous les écoutons, il ne faut pas perdre de vue la puissance économique, touristique et sportive de la plateforme. » Là s'arrête le constat ?

Si toutefois ce point 1 devait être validé, je demande que le règlement d'urbanisme applicable sur ce secteur ne puisse accorder de permis de construire que sous réserve d'un impact neutre, sur démonstration amenée par le pétitionnaire et validée par la puissance décisionnaire. Qu'aucune augmentation du trafic global de l'aérodrome, de nuisance sonore ou de rejet de substances pouvant porter atteinte à la santé publique ou l'environnement naturel ne soit générée par la nouvelle implantation.

Marc Léautier

